

Nouveau chez Flouss.com Le transfert immédiat d'argent via un téléphone mobile

Paris, le 19 février 2008. Flouss.com, l'opérateur qui révolutionne le marché du transfert d'argent, innove à nouveau : pour la première fois en France, il est désormais possible d'effectuer les opérations de transfert d'argent immédiat par SMS. Flouss.com offre ainsi à ses clients encore plus de souplesse et de facilité d'utilisation.

Lancée en juin 2007 par Sencillo en partenariat avec Banque Accord et MasterCard, Flouss.com est la première carte internationale de retrait, prépayée et rechargeable, plus particulièrement dédiée à tous ceux qui souhaitent faire des opérations de transferts rapides à leurs proches, vivant ou séjournant à l'étranger. Cette carte vient d'être répertoriée sur le site comparatif www.envoiargent.fr du ministère des Finances. Elle y apparaît comme le moyen le plus rapide et l'un des plus économiques en matière de transfert d'argent.

"Flouss.com a pour objectif de répondre à une demande croissante de transferts liée à l'accélération des flux de populations travaillant en dehors de leur pays d'origine (selon l'ONU, plus de 200 millions de personnes fin 2005), et d'offrir une alternative peu coûteuse à des populations ne disposant pas d'un compte bancaire," déclare Yassir Chakib, président de Flouss.com.

"Nous souhaitons, explique-t-il, faciliter entre autres la vie des migrants résidant en France et celle de leur famille d'origine, grâce aux dernières innovations technologiques, qui permettent des transferts d'argent plus sûrs, plus souples, instantanés...et moins chers."

Véritable innovation sur le marché très cloisonné du transfert d'argent, la carte Flouss.com est entièrement gérée à distance via Internet et un téléphone mobile. Elle permet aux personnes résidant en France de transférer de l'argent instantanément dans n'importe quel pays du monde. Dotée d'une très longue validité et ne coûtant que 19 euros à l'achat sans aucun frais d'abonnement, cette carte, une fois transmise à un bénéficiaire, lui permet de retirer les sommes qui lui sont destinées à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) du réseau MasterCard.

Contact presse : ILC Communication - Isabelle Lafet-Cartier - 06 60 99 14 97 - i.lafetcartier@free.fr - www.flouss.com

Flouss.com mode d'emploi

Jusqu'alors les seuls modes de transfert d'argent qui existaient en France étaient les agences de transfert d'argent, les virements bancaires et mandats postaux (lents, coûteux ou impliquant une bancarisation du destinataire).

La carte Flouss.com est donc la première et la seule carte de transfert d'argent disponible en France. C'est une carte internationale prépayée et rechargeable à volonté par le client, dans la limite de 6 000 euros par an.

Pour se procurer la carte Flouss.com, il suffit de se rendre sur le site Internet www.flouss.com et remplir le formulaire correspondant. Le client reçoit un contrat pré-rempli et une carte inactive. Dès réception par Banque Accord du contrat signé et des pièces justificatives correspondantes et après acceptation du dossier, le client peut activer sa carte sur le site www.flouss.com.

Ensuite, il confie la carte au bénéficiaire de son choix et dès qu'il souhaite lui faire parvenir de l'argent, se rend sur le site Internet www.flouss.com dans son espace personnel sécurisé et alimente la carte en débitant une carte bancaire classique du type CB/Visa/MasterCard. Il peut également effectuer ce transfert et consulter le solde de la carte, via son téléphone mobile, par SMS, en envoyant un ordre au 71004.

Instantanément, le bénéficiaire de cette carte peut retirer tout ou partie de la somme transférée dans n'importe quel DAB du réseau mondial MasterCard après avoir composé son code secret.

Tarifs

D'un coût raisonnable, puisque elle ne coûte que 19 euros à l'achat et n'intègre aucun frais d'abonnement, elle bénéficie, par ailleurs d'une très longue validité.

Pour ce qui concerne les frais de rechargement, ils sont parmi les plus bas du marché et se répartissent de la manière suivante :

- de 50 à 100 euros : 6 euros
- de 100 à 200 euros : 8 euros
- de 200 à 300 euros : 11 euros
- de 300 à 400 euros : 14 euros
- de 400 à 500 euros : 17 euros
- au-delà de 500 euros : 22 euros

Pour les opérations de transfert par SMS, l'opérateur de téléphonie mobile facture directement à son client 0,50 euro + le prix d'un SMS.

Contact presse : ILC Communication - Isabelle Lafet-Cartier - 06 60 99 14 97 -
i.lafetcartier@free.fr - www.flouss.com



Flouss.com, l'opérateur de transfert d'argent nouvelle génération

Yassir Chakib et Amine Smahi ont l'idée, en 2006, d'utiliser les dernières innovations technologiques, tant dans le domaine d'Internet et de la téléphonie mobile que dans celui des moyens de paiement. Ils créent la société Sencillo SAS et développent Flouss.com, première carte internationale de retrait rechargeable par Internet et un téléphone mobile, en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de Banque Accord/CardOps en termes de monétique, et sur le réseau DAB de MasterCard.

"Nous sommes très fiers d'avoir rendu possible le transfert immédiat d'argent via un téléphone mobile. C'est une première en France ! Cette innovation confirme notre positionnement en tant qu'opérateur de transfert d'argent "nouvelle génération", déclare Yassir Chakib, président de Flouss.com.

Yassir CHAKIB, Président-directeur général

38 ans, ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne, titulaire d'un MBA de HEC, Yassir Chakib a acquis une expérience de plus de 10 ans dans le domaine des nouvelles technologies chez Steria (SSII) et Télé2 France puis Espagne, où il participe notamment au lancement de Télé2 Espagne.

Amine SMAHI, Directeur général

44 ans, ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne, titulaire d'un MBA de l'IAE de Paris, Amine SMAHI a 20 ans d'expérience dans les nouvelles technologies et les télécoms, principalement chez Bouygues Télécom, Thomson ainsi que dans les opérations bancaires chez EGG Banking.

Leur ambition : devenir le premier opérateur de transfert d'argent 100% électronique et installer la marque Flouss.com comme le moyen le plus rapide, le plus simple et le plus économique pour le transfert d'argent.

Contact presse : ILC Communication - Isabelle Lafet-Cartier - 06 60 99 14 97 - i.lafetcartier@free.fr - www.flouss.com

À propos de Banque Accord/CardOps

Banque Accord, filiale du Groupe Auchan, est spécialisée dans la monétique, la gestion des cartes de paiement et le crédit à la consommation. Banque Accord s'appuie sur une relation de proximité avec 5,5 millions de clients en Europe dont 2,7 millions en France. Le montant des achats payés avec les cartes gérées par la Banque approche les 7 milliards d'euros. La Banque emploie près de 1 500 personnes en Europe (Lille, Tours, Varsovie, Lisbonne, Madrid, Milan, Budapest, Bucarest, Moscou) et à Shanghai. Banque Accord s'attache par ailleurs à prévenir l'exclusion bancaire et sociale à travers l'accompagnement des personnes fragiles, à lutter contre le surendettement et à promouvoir le microcrédit : elle a développé à cet effet des partenariats exclusifs avec des associations reconnues comme Crésus et l'Adie. Elle est également signataire de la Charte de la Diversité pour l'Égalité des Chances.

CardOps est la division monétique de Banque Accord. Créée en 2005, elle développe partout en Europe des solutions sur-mesure pour répondre aux besoins de ses clients.

Le marché du transfert international d'argent

En 2005, les transferts d'argent des migrants vers leur pays d'origine se sont élevés à un total d'environ **232 milliards de dollars**, ce qui est sensiblement supérieur à l'Aide Publique au Développement (167 milliards de dollars). Ils représentent la deuxième source, en valeur, de financement externe des pays en voie de développement, après l'Investissement Etranger Direct¹.

Les experts estiment que la valeur totale des transferts effectués par des canaux informels (tels que les transferts effectués par le canal de la famille, des amis, ou d'autres canaux) se situe **entre 40 et 100 %** du volume des transferts officiels à l'échelle mondiale².

Du point de vue des clients, les systèmes informels peuvent paraître plus familier et donc inspirer davantage confiance que les services formels de transfert d'argent en dépit du risque de perte.

Les offres actuelles et leurs limites

En dehors du virement bancaire classique et des transferts non officiels, le marché du transfert d'argent est aujourd'hui dominé par quelques sociétés spécialisées. Or, lors de sa conférence organisée à Paris en mars 2007, la Banque Européenne d'Investissement a dénoncé les prix pratiqués « extrêmement coûteux », pouvant atteindre 15 à 20 % de la somme à envoyer.

Depuis de longues années, le secteur a connu peu d'innovation dans son mode de fonctionnement. Le client doit toujours procéder à l'opération en se rendant à une agence, pendant les horaires d'ouverture et en se munissant de la somme d'argent à envoyer en liquide. Le bénéficiaire doit aussi procéder de même (se rendre à une agence pour récupérer la somme d'argent envoyée en liquide).

Une forte demande des pouvoirs publics et des associations

Dans son dernier rapport "L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne" remis au gouvernement français fin 2006, M. Charles Milhaud a formulé la proposition numéro 16 suivante :

"Facilitation des transferts par la diminution des coûts". L'une des solutions proposées pour faciliter et diminuer les coûts du transfert d'argent la mise en place de cartes bancaires de type autorisation systématique. Ci-dessous un extrait du rapport (page 77, proposition 16) :

"...Dans les régions d'origine où existent des distributeurs automatiques de billets, le vecteur de retrait ou de paiement peut être une carte de paiement de type autorisation systématique, qui peut, soit être envoyée au domicile du bénéficiaire dans le pays d'origine..."

¹ Rapport Annuel sur l'état de la population mondiale, FNUP, Fonds des Nations Unies pour la Population

² CGAP, Etude Spéciale n°10, mars 2005

La BEI (Banque Européenne d'Investissement) a diffusé en juin 2006 une étude sur les transferts de fonds des migrants méditerranéens d'Europe.

La première recommandation issue de cette étude est la baisse du coût des transactions pour les utilisateurs.

Le deuxième axe de recommandation est *"de promouvoir la bancarisation des transferts de fonds pour des transferts plus sécurisés"*. À cette fin, l'organisme propose, entre autres, *"de promouvoir l'emploi de nouvelles technologies permettant les transferts via le téléphone ou l'Internet, sur le modèle de ce qui est déjà en usage dans d'autres pays"*.

À ces différents points, Flouss.com apporte une solution.

Avec Flouss.com, le client profite de plusieurs avantages :

Sécurité :

Le service Flouss.com offre toutes les garanties à la fois à l'envoi et la réception. La carte Flouss.com est une carte bancaire émise par la Banque Accord et bénéficie donc de toutes les garanties d'usage associées. Elle est affiliée au réseau MasterCard et peut donc être utilisée en toute sécurité dans plus d'un million de distributeurs automatiques de billets.

Disponibilité :

Le client peut procéder au transfert d'argent 24h/24, 7j/7 directement sur Internet ou par SMS. Le bénéficiaire peut aussi retirer l'argent transféré grâce à la carte Flouss.com 24h/24, 7j/7 à n'importe quel DAB du réseau MasterCard partout dans le monde.

Rapidité :

Le transfert d'argent est instantané ! Le client se rend à son espace personnel sur le site www.flouss.com et procède au chargement de sa carte Flouss.com en débitant une carte bancaire classique de type CB/Visa/MasterCard. Il peut effectuer la même opération via son téléphone mobile. Le détenteur de la carte Flouss.com peut dans les minutes qui suivent se rendre à n'importe quel DAB du réseau MasterCard pour retirer les fonds.

Le bénéficiaire du transfert peut être alerté par mail ou par SMS du chargement de la carte.

Economie :

La carte Flouss.com est facturée 19 € TTC. Il n'y pas de frais récurrents associés au service dès lors qu'il procède à un chargement de sa carte une fois l'an. Le client est facturé uniquement à l'utilisation de la carte. Pour envoyer par exemple 200 € au Maroc, le coût global avec Flouss.com est de 14 €. La même opération avec les opérateurs classiques de transfert d'argent supporte des frais qui peuvent atteindre 30 €.

Contact presse : ILC Communication - Isabelle Lafet-Cartier - 06 60 99 14 97 - i.lafetcartier@free.fr - www.flouss.com